

En: **05 OCT. 2022**

Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Verneuil-sur-Vienne

N° 202200559

Le Président de Limoges Métropole,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-46, R.151-18 et L.151-2,
VU la délibération du 6 août 2019 approuvant le
Plan local d'urbanisme de Verneuil-sur-Vienne,
VU le code de l'environnement, notamment l'article
L.461-4,
VU notamment les dispositions relatives,
L'ENVIRONNEMENT, au 1° a) de l'article 8 pour les
annexes du dossier de Plan local d'urbanisme de la
commune de Verneuil-sur-Vienne.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Verneuil-sur-Vienne sont mises
à jour de la manière suivante au présent arrêté. Le mise à jour consiste à l'ajout de la table
des cartes annexes.

ARRÊTÉ 2. Le présent arrêté est affiché sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie
de Verneuil-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Verneuil-sur-Vienne et au siège de Limoges
Métropole, dans un mois.

Fait à Limoges, 19 rue Bernard PALISSOT, le **05 OCT. 2022**

Le Président,

Gilles GILBERT

Pour le Président,
Par délégation
Le Directeur Général des Services
M. François VIGIER

N° 2022 0559 - 05/10/2022

ARRÊTÉ DE MISE À JOUR
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-VIENNE

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Verneuil-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200559_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_VERNEUIL.pdf
(.pdf, 3,6 Mo)



TÉLÉCHARGER